



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 DÉCEMBRE 2021 (distantiel)

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH - Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme CASTELAIN-JEDOR - DGOS
Mme Anne SALAVERT - DSS
Mme Laurence PINSON - DGRI
Mme Anne PÁOLETTI - DGRI
M. Gilles BLOCH -INSERM- ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS
M. Saïd OUMEDDOUR - CNAM
M. Nicolas BONDONNEAU - MSA
M. Daniel NIZRI - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. François DUPRE - Fondation ARC
Mme Lénaïck TANGUY -FHF
M. Xavier TROUSSARD - FHF-
M. Denis FRANCK-FHP
Mme Sophie BEAUPERE - Fédération UNICANCER
M. Eric RAYMOND - FEHAP
M. Philippe GIRAUD - Personne qualifiée
Mme Frédérique PENAULT-LLORCA - Personne qualifiée
Mme Linda CAMBON - Personne qualifiée
Mme Monique RICOMES- Personne qualifiée - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
Mme Mireille ROBERT - Députée

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du CA du 8 octobre 2021	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 8 octobre 2021.	Votée à l'unanimité
2	Approbation du plan d'actions 2022	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le plan d'actions 2022 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité
3	Budget initial 2022	<i>Vu l'article 9 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer;</i> <i>Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique; Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes</i> Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes : •des autorisations d'emplois fixées à : o131 ETPT sous plafond de loi de finances o30 ETPT hors plafond de loi de finances •141 955 000 € d'autorisations d'engagement dont : o14 770 000 € en personnel, o27 080 900 € en fonctionnement, o99 807 100 € en intervention, o297 000 € en investissement. •128 327 000€ de crédits de paiement dont : o14 770 000 € en personnel, o27 882 000 € en fonctionnement, o85 358 000 € en intervention, o317 000 € en investissement. •120 340 000 € de prévisions de recettes •Un solde budgétaire déficitaire de 7 987 000 € Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes : •-7 987 000 € de variation de trésorerie (prélèvement) •-8 164 675 € de résultat patrimonial (déficit) •-7 464 675 € d'autofinancement (insuffisance) •-7 781 675 € de variation de fonds de roulement (prélèvement) Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.	Votée à l'unanimité
4	Approbation du contrat d'objectifs et de performance	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'Etat et l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité
5	Désignation de quatre membres du comité de déontologie et d'éthique	<i>Vu l'article 7.1 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Le président propose au conseil d'administration de désigner en tant que membres du comité de déontologie et d'éthique : - M. Alain DELMER - Mme Lucile LAMBERT-GARREL - M. Xavier RIALLAND - Mme Dominique STOPPA LYONNET	Votée à l'unanimité (une abstention pour cause de lien personnel)
6	Cotisation annuelle des membres du GIP INCa	<i>Vu l'article 14.1 de la convention constitutive et l'article 2 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après avoir pris connaissance du rapport relatif à la cotisation financière annuelle des membres du GIP INCa, le conseil d'administration fixe le montant de cette cotisation à 5 000 euros (cinq mille euros) pour l'année 2022.	Votée à l'unanimité

Fait à Boulogne-Billancourt le 17 décembre 2021

Le Président
Norbert IFRAH

TABEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	131,0	30,0	161,0

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 131

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	131,0	12 053 300	30,0	4 330 400	161,0	14 770 000
1 - TITULAIRES	4,0	577 800			4,0	577 800
* Titulaires État	4,0	577 800			4,0	577 800
* Titulaires organisme (corps propre)	0,0	0			0,0	0
2 - CONTRACTUELS	127,0	11 475 500	30,0	4 330 400	157,0	13 640 700
* Contractuels de droit public	0,0	0	0,0	0	0,0	0
o CDI	0,0	0			0,0	0
o CDD	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0,0	0	0,0	0	0,0	0
* Contractuels de droit privé	127,0	11 475 500	30,0	2 165 200	157,0	13 640 700
o CDI	127,0	11 475 500			127,0	11 475 500
o CDD	0,0	0	30,0	2 165 200	30,0	2 165 200
3 - CONTRATS AIDES			0,0	0	0,0	0
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						551 500
* Montants versés à des emplois "hors effectifs" (MAD, stagiaires, vacataires)						137 000
* Œuvres sociales et formation professionnelle						414 500

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2	156 900
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	156 900
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

TABEAU 2
Autorisations budgétaires

INCa
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES						BI 2022
	BI 2021		CFA 2021		BI 2022		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Personnel	13 900 000	13 900 000	13 200 000	13 200 000	14 770 000	14 770 000	14 770 000
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			103 000	103 000	122 000	122 000	122 000
Fonctionnement	23 084 000	25 173 100	23 000 000	23 500 000	27 080 900	27 882 000	27 882 000
Intervention	103 016 000	72 698 300	102 100 000	72 000 000	99 807 100	85 358 000	85 358 000
Investissement	400 000	643 600	230 000	430 000	297 000	317 000	317 000
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	140 400 000	112 415 000	138 530 000	109 130 000	141 955 000	128 327 000	128 327 000
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		6 095 030		11 933 000		0	0

	RECETTES			BI 2022
	BI 2021	CFA 2021	BI 2022	
Recettes globalisées	108 400 000	107 223 000	106 369 835	106 369 835
Subvention pour charges de service public	39 094 351	39 094 351	39 073 600	39 073 600
Autres financements de l'Etat	62 000 000	62 000 000	62 000 000	62 000 000
Fiscalité affectée				
Autres financements publics	320 000	320 000	450 000	450 000
Recettes propres	6 985 649	5 808 649	4 846 235	4 846 235
Recettes fléchées*	10 110 030	13 840 000	13 970 165	13 970 165
Financements de l'Etat fléchés	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Autres financements publics fléchés	5 110 030	7 990 030	8 170 165	8 170 165
Recettes propres fléchées	0	849 970	800 000	800 000
TOTAL DES RECETTES (C)	118 510 030	121 063 000	120 340 000	120 340 000
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	0	0	7 987 000	7 987 000

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

INCa

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

BI 2022	DEPENSES										
	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total		
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
01- Observation et évaluation en santé publique	1 508 800	3 016 500	2 053 450	12 819 200	6 845 250	10 000		17 354 500	10 417 500		
02- Prévention/Dépistage	1 718 400	1 631 600	1 918 400	5 170 000	3 331 350			8 520 000	6 988 150		
03- Organisation des soins et qualité de vie	2 138 500	3 105 700	2 897 300	3 645 000	2 498 800			8 889 200	7 534 600		
04- Innovations thérapeutiques	1 201 900	37 000	102 000	4 320 000	4 223 200			5 558 900	5 527 100		
05- Recherche translationnelle et clinique	855 200	296 200	330 400	13 300 400	12 785 140			14 451 800	13 970 740		
06- Recherche en sciences humaines et sociale, épidémiologie et santé publique	571 000	676 600	503 700	17 657 500	12 662 790			18 905 100	13 757 490		
07- Recherche intégrée	502 100	390 700	283 700	12 700 000	18 487 020			13 592 800	19 272 820		
08- Recherche fondamentale		55 000	55 000	30 000 000	24 305 900			30 055 000	24 360 900		
09- Information des publics	1 539 900	12 747 000	12 811 500	140 000	130 000	160 000	180 000	14 586 900	14 661 400		
10- Autres fonctions d'appui aux métiers	1 228 100	738 000	688 950		10 800			1 966 100	1 927 850		
11- Fonctions de pilotage et de support	3 506 100	4 386 600	6 237 600	55 000	57 750	127 000	127 000	8 074 700	9 928 450		
TOTAL	14 770 000	27 080 900	27 882 000	99 807 100	85 358 000	297 000	317 000	141 955 000	128 327 000		

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.1 Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS			
	BI 2021	CFA 2021	BI 2022		BI 2021	CFA 2021	BI 2022
Personnel	12 510 000	11 880 000	13 293 000	Subventions de l'Etat	106 094 351	114 084 381	114 243 765
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	103 000	122 000	Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 163 100	25 520 000	30 059 000	Autres subventions	11 327 929	5 412 619	4 501 560
Intervention (le cas échéant)	72 698 300	72 000 000	85 358 000	Autres produits	2 934 000	1 566 000	1 800 000
TOTAL DES CHARGES (1)	112 371 400	109 400 000	128 710 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	120 356 280	121 063 000	120 545 325
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	+7 984 880	+11 663 000	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	8 164 675
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	120 356 280	121 063 000	128 710 000	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	120 356 280	121 063 000	128 710 000

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

6.2 Calcul de la capacité d'autofinancement

	BI 2021	CFA 2021	BI 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	7 984 880	11 663 000	-8 164 675
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	600 000	700 000	700 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	8 584 880	12 363 000	-7 464 675

6.3 Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES			
	BI 2021	CFA 2021	BI 2022		BI 2021	CFA 2021	BI 2022
Insuffisance d'autofinancement	-	-	7 464 675	Capacité d'autofinancement	8 584 880	12 363 000	-
Investissements	643 600	430 000	317 000	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	643 600	430 000	7 781 675	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 584 880	12 363 000	-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	+7 941 280	+11 933 000	-	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	-	7 781 675

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

6.4 Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BI 2021	CFA 2021	BI 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	7 941 280	11 933 000	-7 781 675
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	1 846 250	-	205 325
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	6 095 030	11 933 000	-7 987 000
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (incluant la totalité des provision pour dépréciation de créance)	35 442 025	38 804 589	31 022 914
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 513 300	-9 937 673	-9 732 348
Niveau de la TRESORERIE	44 955 325	48 742 262	40 755 262

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

